

DEPARTEMENT  
DE LA DROMEAccusé de réception en préfecture  
026-212602205-20231213-DEL2023-12-110-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 4		

Séance du 13 DECEMBRE 2023

Date de la convocation
7 décembre 2023

Date d'affichage
7 décembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS  
et le TREIZE DECEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

**Présents :** M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ  
Mme LOUPIAS, Adjoints,  
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE -  
Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme BOUNIN - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN -  
M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration :** M. ROUSSELLE - Mme BERGER-SABATIER - M. ALLÉE - Mme TEISSEYRE

**Excusés :** M. MONPEYSSEN - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ

**Secrétaire de séance :** Mme BOUNIN

2023 - 12 - 110

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du Procès-Verbal  
de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2023**RAPPORTEUR : M. le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 26 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, adopté par délibération en date du 29 novembre 2023 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023 préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité, d'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS